

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 98/10 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A LA SITUATION DES CHOMEURS

---

SEANCE DU 2 FEVRIER 1998

L'An mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, et le deux février, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Charles COLONNA, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

#### ETAIENT PRESENTS : Mme et MM.

François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Jean-Marc BALESI, Dominique BIANCHI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Jean-Charles COLONNA, Paul COMBETTE, Antoine GAMBINI, Ours-Ange-Pierre GRIMALDI, Jean JALPI, Jean-Baptiste LANTIERI, Norbert LAREDO, Paul-Antoine LUCIANI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Paule MANCINI-NERI, Emile MOCCHI, Michel MORETTI, François MOSCONI, Paul PERFETTINI, Pierre POGGIOLI, Paul-Donat POLI, Simon-Jean RAFFALLI, Paul SCARBONCHI, Michel VALENTINI.

#### ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Pascal ARRIGHI à M. Jean JALPI  
M. Edouard CUTTOLI à M. François MOSCONI  
M. Sauveur GANDOLFI-SCHEIT à M. Antoine GAMBINI  
M. Pierre-Timothée PIERI à M. Pierre-Jean LUCIANI  
M. Jean-Paul de ROCCA SERRA à M. Jean-Charles COLONNA  
Mme M.J. VIDAILLET-PERETTI à M. Vincent AVOGARI DE GENTILI  
M. Jean-Marcel VUILLAMIER à M. Norbert LAREDO



**ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.**

Jean-Louis ALBERTINI, Henri ANTONA, Marie-Josée BELLAGAMBA, Eugène BERTUCCI, Jules-Laurent FERRANDI, Jacques FIESCHI, Alexandre GABRIELLI, Félix LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Jules-Paul NATALI, Paul QUASTANA, Joseph SISTI, Jean-François STEFANI, Jean-Guy TALAMONI, Alphonse TAMBURINI.

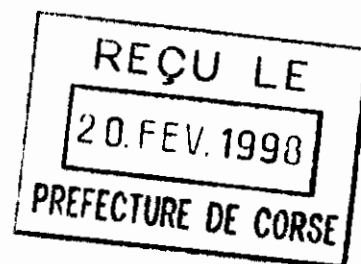
**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** le Code Général des collectivités territoriales,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 57,
- VU** la motion déposée par l'ensemble des groupes de l'Assemblée,

**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE PREMIER :**

**ADOPTE** la motion dont la teneur suit :

*"Le Bureau de l'Assemblée de Corse a reçu lundi 2 février une délégation du comité des chômeurs qui a renouvelé sa demande*



*d'une réduction de 50 % sur les tarifs des transports maritimes et aériens pour les chômeurs, les précaires et leur famille.*

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

*Sensible aux problèmes rencontrés par les nombreuses familles insulaires frappées par le chômage*

**DEMANDE** à l'Office des Transports d'étudier dans les meilleurs délais et de mettre en place avec les compagnies de transport un dispositif adapté de réduction de 50 % sur les tarifs maritimes et aériens en faveur des chômeurs et de leur famille résidant en Corse.

**DECIDE** que les tarifs ferroviaires internes à la Corse seront allégés de 50 % pour les mêmes bénéficiaires ; la dépense supplémentaire étant prise en charge par le budget de la Collectivité Territoriale de Corse."

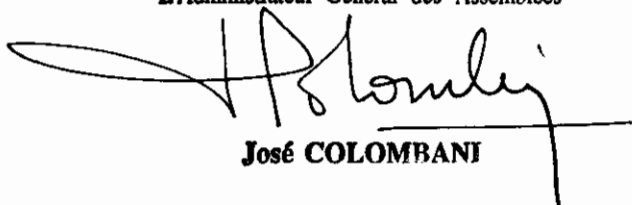
### **ARTICLE 2 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 2 février 1998

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Pour copie certifiée conforme à l'original,  
Pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation,  
L'Administrateur Général des Assemblées

  
**José COLOMBANI**



Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA

